



L'ANCV est un établissement public qui accomplit depuis plus de trente ans une mission unique : rendre effectif le départ en vacances du plus grand nombre.

Missions principales

Solidarité

Ressources proposées

Le Chèque-Vacances est proposé par le ministère chargé de la fonction publique au titre de son action sociale interministérielle

Les Chèques-Vacances permettent de financer en douceur son budget vacances, loisirs, culture et sport. Acceptés chez plus de 200 000 partenaires-commerçants, les Chèques-Vacances sont utilisables toute l'année, et sont valables l'année d'émission plus deux ans (un CV émis en 2020 est valable jusqu'au 31/12/2022).

Cette prestation est basée sur une épargne de l'agent (titulaire ou contractuel), abondée d'une participation de l'État pouvant représenter 10 à 30% du montant épargné (35% pour les moins de 30 ans).

Dès septembre, passez à la version dématérialisée.

Contact :

Céline ARDAILLON

cardaillon@ancv.fr

Site Web : <https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/home> & <http://www.ancv.com>